

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2012

Le trois avril deux mil douze à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Denise CORTEY, Marie-France COTTET, Guillaume FAVIER, Valérie GEYNET, Josiane GIPPET, Colette GREPAT, Philippe GUYON, Raymond HERBEPIN, Marie-Catherine LAMIRAL, Nathalie MARGAIN, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Maurice NICOLAS (*arrivé à 21h10*), Jean-Charles PASTORINO, Jacky RAVAZ, Fabienne RETY, Chantal REY, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Chantal BELLIN à Chantal MOLY, Sébastien DREVET à Alain SOCIE, Emmanuel GUTIERREZ à Jacky RAVAZ, Roger MORNEY à Jean-Charles PASTORINO, Joao SANTOS à Maryvonne SARAMITO.

Etaient absents et excusés : Marie-Thérèse PASTORINO, Yvon THENAULT.

Date de convocation : Mardi 27 mars 2012

Les Conseillers présents, soit 19 à l'ouverture de la séance (puis 20 à partir de 21h10) représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de deux secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Colette GREPAT, Philippe GUYON et Jacky RAVAZ. Ces derniers acceptent.

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 9 février 2012

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

- *Affichage des délibérations le 12 février 2012 pour être rendues exécutoires.*
- *Affichage le 13 février 2012 du compte-rendu des délibérations prises en séance.*
- *Transmission du procès-verbal de séance aux conseillers par mail et par courrier pour ceux dépourvus d'adresse électronique le 26/03/2012.*

Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 3 avril 2012

Le Maire propose de modifier l'ordre des délibérations et d'aborder en premier le vote des délibérations budgétaires inscrites au chapitre I – Aspect financier.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 9 février 2012
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 3 avril 2012

I. ASPECT FINANCIER

2012-2-2 Budget général

- a) Vote du compte administratif 2011
- b) Affectation des résultats de l'exercice 2011
- c) Approbation du compte de gestion 2011
- d) Vote du budget primitif 2012
- e) Vote des taux d'imposition 2012
- f) Subvention d'équilibre du budget général au budget annexe du boudrome
- g) Subvention d'équilibre du budget général au budget annexe du camping

2012-2-3 Budget annexe - Camping

- a) Vote du compte administratif 2011
- b) Affectation des résultats de l'exercice 2011
- c) Approbation du compte de gestion 2011
- d) Vote du budget primitif 2012

2012-2-4 Budget annexe - Boulodrome

- a) Vote du compte administratif 2011
- b) Affectation des résultats de l'exercice 2011
- c) Approbation du compte de gestion 2011
- d) Vote du budget primitif 2012

2012-2-5 Travaux de rénovation du boudrome

- a) Approbation du projet
- b) Demande de subvention - Contrat de Développement de la région Rhône-Alpes – Boucle du Rhône
- c) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère
- d) Demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs
- e) Demande de subvention à Messieurs les Parlementaires
- f) Demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport

2012-2-6 Ouverture d'un compte à terme – Caserne de gendarmerie

2012-2-7 Modalités financières de dispersion des cendres au cimetière de Ciers

2012-2-8 Attribution d'une subvention – Course cycliste de la Saint-Pierre

II. PATRIMOINE

2012-2-9 Cession des parcelles section B n°369 et 370 – CCPC

III. PERSONNEL COMMUNAL

2012-2-10 Dispositif contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi

IV. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de pouvoir depuis le Conseil municipal du 12 décembre 2011 (**Annexe n°1**)
- Journée Fleurs le Samedi 21 avril 2012
- Remise des prix du Fleurissement le Samedi 21 avril 2012 à 11h30 sous les chapiteaux place Bacchus
- Elections présidentielles les 22 avril et 6 mai 2012
- Commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945 le Mardi 8 mai 2012 à 10h30, départ place Bacchus
- Prochain conseil municipal le Mardi 15 mai 2012 à 20h30

DELIBERATIONS

I. ASPECT FINANCIER

2012-2-2 Budget général

a) Vote du compte administratif 2011

Il se présente comme suit :

	Exploitation		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	5 122 646,07	5 905 357,70	2 312 408,45	2 803 671,91	7 435 054,52	8 709 029,61
Résultats de l'exercice		782 711,63		491 263,46		1 273 975,09
Résultats reportés		652 464,16		111 843,62		764 307,78
Résultats cumulés		1 435 175,79		603 107,08		2 038 282,87
Restes à réaliser			4 593 550,00	3 300 250,00	4 593 550,00	3 300 250,00
RESULTATS définitifs		1 435 175,79	690 192,92			744 982,87

L'Adjoint aux Finances propose de voter le compte administratif de l'exercice 2011 tel que présenté ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition. (*Sortie du Maire au moment du vote*)

VOTE		
POUR : 18	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

M. Maurice NICOLAS arrive à 21h10 au cours des débats et avant le vote de la présente délibération.

b) Affectation des résultats de l'exercice 2011

Le résultat de fonctionnement 2011 du budget général pour affectation 2012 s'élève à 1 435 175,79 €. L'Adjoint aux Finances propose d'affecter ce résultat d'exploitation 2011 d'un montant de 1 435 175,79 €.

- au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé pour 690 192,92 €
- au compte 002 excédents de fonctionnement reportés pour 744 982,87 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

c) Approbation du compte de gestion 2011

L'Adjoint aux Finances propose d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011– Budget Général – par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, le Maire.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

d) Vote du budget primitif 2012

L'Adjoint aux Finances propose de voter le budget primitif 2012 dont la balance générale s'établit comme suit :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 739 275,00	4 739 275,00
INVESTISSEMENT	5 703 550,00	5 703 550,00
TOTAL	10 442 825,00	10 442 825,00

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 2 Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 4 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN

e) Vote des taux d'imposition 2012

L'Adjoint aux Finances propose de fixer pour 2012 les taux d'imposition suivants :

- taxe d'habitation : 7,92 %
- taxe sur le foncier bâti : 16,73 %
- taxe sur le foncier non bâti : 47,28 %.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 2 Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 4 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN

f) Subvention d'équilibre du budget général au budget annexe du boulodrome

Pour équilibrer le budget annexe du boulodrome de l'exercice 2012, l'Adjoint aux Finances propose de procéder au versement au budget annexe de la subvention de fonctionnement inscrite au budget général d'un montant de 3 700 €.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

g) Subvention d'équilibre du budget général au budget annexe du camping

Pour équilibrer le budget annexe du camping de l'exercice 2012, l'Adjoint aux Finances propose de procéder au versement au budget annexe de la subvention de fonctionnement inscrite au budget général d'un montant de 6 000 €.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

2012-2-3 Budget annexe - Camping**a) Vote du compte administratif 2011**

Il se présente comme suit :

	Exploitation		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	55 281,86	57 297,39	15 050,00	426,00	70 331,86	57 723,39
Résultats de l'exercice		2 015,53	14 624,00		12 608,47	
Résultats reportés		16 458,74		426,00		16 884,74
Résultats cumulés		18 474,27	14 198,00			4 276,27
Restes à réaliser						
RESULTATS définitifs		18 474,27	14 198,00			4 276,27

L'Adjoint aux Finances propose de voter le compte administratif de l'exercice 2011 tel que présenté ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition. (*Sortie du Maire au moment du vote*)

VOTE		
POUR : 18	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

b) Affectation des résultats de l'exercice 2011

L'Adjoint aux Finances propose d'affecter le résultat d'exploitation 2011 d'un montant de 18 474,27 €

- au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé pour 14 198,00 €
- au compte 002 excédents de fonctionnement reportés pour 4 276,27 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

c) Approbation du compte de gestion 2011

L'Adjoint aux Finances propose d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 – Budget annexe Camping – par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, le Maire.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

d) Vote du budget primitif 2012

L'Adjoint aux Finances propose de voter le budget primitif 2012- Budget annexe-Camping - dont la balance générale s'établit comme suit :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	48 280,00	48 280,00
INVESTISSEMENT	24 910,00	24 910,00
TOTAL	73 190,00	73 190,00

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

2012-2-4 Budget annexe - Boulodrome

a) Vote du compte administratif 2011

Il se présente comme suit :

	Exploitation		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	7 640,58	6 700,00	0,00	0,00	7 640,58	6 700,00
Résultats de l'exercice		-940,58		0,00		-940,58
Résultats reportés		2 498,39				2 498,39
Résultats cumulés		1 557,81		0,00		1 557,81
Restes à réaliser						
RESULTATS définitifs		1 557,81		0,00		1 557,81

L'Adjoint aux Finances propose de voter le compte administratif de l'exercice 2011 tel que présenté ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition. (*Sortie du Maire au moment du vote*)

VOTE		
POUR : 18	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

b) Affectation des résultats de l'exercice 2011

L'Adjoint aux Finances propose d'affecter le résultat d'exploitation 2011 d'un montant de 1 557,81 €

- au compte 002 excédents de fonctionnement reportés pour 1 557,81 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

c) Approbation du compte de gestion 2011

L'Adjoint aux Finances propose d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 – Budget annexe Boulodrome – par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, le Maire.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

d) Vote du budget primitif 2012

L'Adjoint aux Finances propose de voter le budget primitif 2012- Budget annexe- Boulodrome - dont la balance générale s'établit comme suit :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 760,00	5 760,00
INVESTISSEMENT	418 500,00	418 500,00
TOTAL	424 260,00	424 260,00

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ

2012-2-5 Travaux de rénovation du boulodrome

Le boulodrome des Avenières a fait l'objet d'un diagnostic thermique à l'automne 2011 pour trouver un moyen d'endiguer les chutes de plaques isolantes liées aux remontées d'humidité sur les terrains de jeux. Le diagnostic a révélé que le bâtiment était suffisamment ventilé mais que pour lutter efficacement contre les remontées d'air humide responsables de la condensation, il était nécessaire d'entreprendre des travaux qui comprennent notamment :

- la rénovation des toitures,
- la maîtrise de la ventilation,
- le remplacement des baies vitrées de l'aire de jeu,
- le traitement des infiltrations,
- l'amélioration de la régulation des tubes radiants à gaz,
- l'accessibilité et la mise aux normes de l'équipement.

Cet équipement peut, de par son utilisation, être qualifié d'équipement intercommunal. En effet, il dessert tout le secteur bouliste de Morestel dont le périmètre s'étend de Hières-sur-Amby aux Avenières.

L'estimation des travaux à réaliser s'élève à 415 140 € HT.

a) Approbation du projet

Le Maire propose d'approuver le programme de travaux présenté ci-dessus pour un montant de 415 140 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 0	ABST. : 3 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL

b) Demande de subvention - Contrat de Développement de la région Rhône-Alpes – Boucle du Rhône

Cette opération d'investissement peut s'inscrire dans le cadre des actions menées par le Contrat de Développement de la région Rhône-Alpes (CDRA). Elle est donc susceptible d'être subventionnée à hauteur de 25% du coût, soit 103 785 € d'un montant de dépenses subventionnables de 415 140 € HT.

Le Maire propose de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention auprès de l'autorité chargée de la mise en œuvre du CDRA.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du CDRA et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 0	ABST. : 3 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL

c) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère

Le Conseil Général de l'Isère peut sous certaines conditions apporter une aide financière aux collectivités dans leur projet de réalisation d'études, de recherches ou investissements participant entre autres à l'efficacité énergétique.

A ce titre, le Maire propose de solliciter le Conseil Général de l'Isère pour obtenir une subvention pour ces travaux d'investissement.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à constituer un dossier de demande de subvention et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 0	ABST. : 3 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL

d) Demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs

Pour mener à bien cette opération et s'agissant d'un bâtiment proposant un service public rayonnant au-delà des limites communales, le Maire propose de solliciter la Communauté de Communes du Pays des Couleurs pour l'obtention d'une subvention.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 0	ABST. : 3 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL

e) Demande de subvention à Messieurs les Parlementaires

Pour mener à bien cette opération, le Maire propose de solliciter Messieurs les Parlementaires pour l'obtention d'une subvention.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 2 Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 3 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL

f) Demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport

Pour mener à bien cette opération, le Maire propose de solliciter le Centre National pour le Développement du Sport pour l'obtention d'une subvention.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 0	ABST. : 3 Josiane GIPPET Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL

2012-2-6 Ouverture d'un compte à terme – Caserne de gendarmerie

Les collectivités locales rencontrent actuellement des difficultés pour contracter des emprunts compte tenu de la conjoncture économique. Leur pouvoir de négociation avec les banques en est affecté. De fait, elles n'ont d'autre choix que d'accepter leurs conditions de prêt, notamment le calendrier de déblocage des fonds.

Un emprunt vient d'être souscrit auprès du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes mais ne sera pas utilisé dans son intégralité à court terme pour la reconstruction de la caserne de gendarmerie.

L'Adjoint aux Finances propose donc d'ouvrir un compte à terme à compter de la date de déblocage des fonds, sur une durée de six mois, renouvelable une fois sur décision du Maire, pour un montant de 900 000 €.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération et renouveler le contrat, le cas échéant, dans les mêmes conditions.

VOTE		
POUR : 23	CONTRE : 2 Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 0

2012-2-7 Modalités financières de dispersion des cendres au cimetière de Ciers

Les sites cinéraires sont des espaces destinés au dépôt ou à l'inhumation des urnes, ou bien à la dispersion des cendres. A compter de décembre 2012, la loi impose aux communes de plus de 2000 habitants de disposer d'un espace aménagé pour la dispersion des cendres, ainsi que d'un columbarium ou des espaces concédés pour l'inhumation des urnes.

De ce fait, la Commune a aménagé dans le périmètre du columbarium au cimetière de Ciers un espace de dispersion par la construction d'un puits à cendres, où pourront être déversées sous la surveillance du Maire ou d'une personne le représentant, les cendres des personnes dont le corps a donné lieu à crémation.

L'espace de dispersion doit être doté d'un équipement durable mentionnant l'identité des défunts à perpétuité. L'identité des défunts (nom d'usage, prénom, année de naissance et année de décès) sera obligatoirement gravée sur le puits à cendres, conformément à L. 2223-2 du code général des collectivités territoriales.

Pour couvrir les frais engendrés et maîtriser les dispersions de cendres, le Maire propose de facturer aux familles :

- le coût de la gravure d'un montant de 250 €,
- la taxe de dispersion des cendres d'un montant de 45 €.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 21	CONTRE : 4 Philippe GUYON Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ +pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 0

2012-2-8 Attribution d'une subvention – Course cycliste de la Saint-Pierre

La course cycliste traditionnelle de la Saint-Pierre (Grand prix de la Ville des Avenières - souvenir Marius Vial) aura lieu le Dimanche 1er juillet 2012. L'Adjoint aux Finances propose de verser à l'association organisatrice de cet événement, LE SPORT OLYMPIQUE DE CHARVIEU, une subvention telle que présentée ci-dessous.

Association	Montant voté 2011	Réalisé 2011	Proposition 2012
St Pierre Cycliste (<i>Sport Olympique Charvieu</i>)	1 600.00 €	1 600.00 €	1 600.00 €

Il convient d'approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention.

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 0	ABST. : 6 Josiane GIPPET Raymond HERBEPIN Marie-Catherine LAMIRAL Fabienne RETY Chantal REY Maryvonne SARAMITO

II. PATRIMOINE

2012-2-9 Cession des parcelles section B n°369 et 370 – CCPC

Dans le cadre de sa compétence économique, la Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC) envisage d'acquérir les parcelles communales cadastrées section B n°369 et 370, respectivement de 5040 m² et 4815 m², pour créer une zone viabilisée d'implantation de nouvelles entreprises.

Après avis oral du service des Domaines, confirmé par écrit lors de la signature de l'acte notarié, le Maire propose de céder ces parcelles à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs pour la somme d'un euro non recouvrable.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et payer tous les frais y afférents.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

III. PERSONNEL COMMUNAL

2012-2-10 Dispositif contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi

La Commune a la possibilité de recruter des agents en contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce type de contrat permet d'une part à l'agent bénéficiaire de se réinsérer dans la vie active ou de finaliser un projet professionnel, et d'autre part à l'établissement d'accueil d'obtenir une subvention de l'Etat minimisant le coût du contrat. Deux documents sont alors établis : une convention entre le Pôle Emploi et l'employeur, et un contrat de travail entre ce dernier et le bénéficiaire du dispositif.

Dans le cadre de ce dispositif, le Maire propose la mise en place de contrat(s) d'accompagnement dans l'emploi au sein de la Commune.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer les conventions ainsi que tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2012-2-1 Election d'un nouvel adjoint au maire suite à démission

Le Maire informe le Conseil municipal de la démission de Monsieur Guillaume FAVIER de sa fonction d'adjoint aux affaires scolaires pour des raisons personnelles et professionnelles à compter du 30 mars 2012. M. Guillaume FAVIER conserve son mandat de conseiller municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-2, L. 2122-10 et L. 2122-15,

Vu la délibération n°2008-3-2 du 21 mars 2008 portant création de 8 postes d'adjoint au maire,

Vu la délibération n°2008-3-3 du 21 mars 2008 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2008 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Vu l'arrêté municipal du 29 mars 2012 retirant ses délégations de fonction et de signature du maire à M. Guillaume FAVIER, 8^{ème} adjoint, en charge des affaires scolaires,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant du 8^{ème} adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer et de procéder au vote pour

Article 1 : Décider que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : Désigner au scrutin secret à la majorité absolue le 8^{ème} adjoint au maire.

Est candidat : M. Maurice NICOLAS

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 3
Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 3
Nombre de suffrages exprimés.....	: 19
Majorité absolue	: 10
Suffrages obtenus par le candidat	: 19

Est proclamé élu en qualité de 8^{ème} adjoint au maire dans l'ordre du tableau et immédiatement installé : M. Maurice NICOLAS.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

IV. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de pouvoir depuis le Conseil municipal du 12 décembre 2011
- Journée Fleurs le Samedi 21 avril 2012
- Remise des prix du Fleurissement le Samedi 21 avril 2012 à 11h30 sous les chapiteaux place Bacchus
- Elections présidentielles les 22 avril et 6 mai 2012
- Commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945 le Mardi 8 mai 2012 à 10h30, départ place Bacchus
- Prochain conseil municipal le Mardi 15 mai 2012 à 20h30

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h08.

Fait aux Avenières, le 4 avril 2012

Le Maire,
Gilbert MERGOND